

Centres de stabilisation et hébergement d'urgence

L'accueil en hébergement, considéré comme temporaire, est destiné aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence, en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales. De l'abri immédiat à l'hébergement d'insertion, Adoma propose des structures adaptées à ces situations de grande exclusion :

des Centres d'hébergement d'urgence (C.H.U.)
des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)
des Centres de stabilisation (CHS)

Centres d'hébergement d'urgence (C.H.U.)

Ces centres sont destinés à apporter des solutions immédiates et de courtes durées à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des personnes sans- abri ou brutalement confrontées à une absence de logement.

L'hébergement en C.H.U. se fait sans conditions réglementaires de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour.

Au-delà de la mise à l'abri, les CHU peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)



Ces centres offrent aux personnes (isolées ou en famille) connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social, un hébergement ainsi qu'un projet de prise en charge socio-éducatif individualisé et global (logement, travail, formation, santé...).

La durée de séjour est déterminée (6 mois) et renouvelable. L'objectif est d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale (logement, emploi...).

Centres de stabilisation (CHS)

Ce type de dispositif vise avant tout un public très désocialisé, à la rue depuis plusieurs années et en rupture avec les structures classiques. Ouvert 24h/24, il propose un accompagnement social qui doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

La durée de séjour n'est pas limitée dans le temps, ce qui doit permettre de faire émerger un projet en direction des dispositifs de droit commun même s'il n'aboutit pas à une autonomie complète.

En 2010, Adoma a ouvert trois nouveaux villages dédiés à l'hébergement, la stabilisation et la réinsertion de personnes sans- abri : Chennevières-sur-Maine (94), Caen (14) et Strasbourg (67). Certains "villages" permettent l'accueil d'animaux. Cette offre vient compléter le village déjà construit et géré par Adoma à Ivry-sur-Seine (94). Ces structures organisées sous forme de petits villages, en chalets ou maisons individuelles, permettent de lier accueil collectif et solution d'hébergement autonome. Une équipe pluridisciplinaire est présente pour assurer l'accompagnement social individuel des personnes.

L'attribution

Les orientations vers les centres d'hébergement se font via le SIAO (Service d'Insertion d'accueil et d'orientation). Des "fiches navettes" permettent de recueillir les informations utiles. La personne est reçue au centre par un travailleur social préalablement à son passage en commission de concertation.

Contact



© Christophe Meyer

En chiffres

2 centres d'hébergement et de réinsertion sociale pour 82 places,
6 centres d'hébergement d'urgence pour 562 places,
9 centres de stabilisation pour 489 places,
Plan "hivernal" : mobilisation de 214 places.

Les logements d'urgence

Adoma construit et gère des logements transitoires dans lesquels les occupants de logements insalubres peuvent résider le temps de la réhabilitation de leur immeuble, où séjourner dans l'attente d'un accès à un logement décent. Adoma a ainsi ouvert, en 2007, la résidence de 46 logements « Toussaint-Louverture », à Saint-Denis (93). En 2008, deux nouveaux programmes de logements d'urgence ont été livrés; les résidences de « Charles Michels » à Saint-Denis et « Les Jardins de l'Espérance » à Marseille (13).

Pour répondre à une demande précise de l'Etat, Adoma a construit en 2009 des logements en vue d'accueillir les personnes présentes dans un campement. « Fort de l'Est » implanté à Saint-Denis (93) propose 25 logements.

L'accompagnement social

Les différentes opérations de logements d'urgence proposent en plus de l'accueil des ménages, un accompagnement social très dynamique.

Pour « Toussaint-Louverture », « Charles Michels » et « Les Jardins de l'Espérance », des travailleurs sociaux d'Adoma sont présents sur site et assurent un accompagnement en 3 volets : le diagnostic social du ménage avant le passage de son dossier en commission d'attribution, l'accompagnement social lors de séjour et l'aide au relogement définitif. Cet accompagnement renforcé permet d'assurer un turn over sur les structures et ainsi de permettre l'accès à ces logements à un plus grand nombre de ménage en difficulté.

Pour « Fort de l'Est », l'accompagnement vise à l'insertion professionnelle et au relogement.

L'attribution

L'attribution des logements d'urgence est gérée par des commissions d'attribution composées des partenaires des projets.

Contact

publié le mardi 29 Mars 2011, mis à jour le mardi 28 Février 2017